



Conseil Communautaire

33^{ème} séance

Maison Intercommunale des Services

Benfeld

20 mars 2024 – 19h

Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Fonctionnement des instances
 1. Désignation d'un.e secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2024
2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission Emploi & Développement Économique
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Conventions de mutualisation des communes - actualisation
4. **RESSOURCES HUMAINES** – Créations de postes
5. **FINANCES** – Débat d'orientation budgétaire

ÉCONOMIE ET EMPLOI

6. **ÉCONOMIE ET EMPLOI** - Convention ATIP - Inventaire des ZAE

ENERGIES ET ENVIRONNEMENT

7. **ENERGIES** – Approbation du PCAET
8. **ENVIRONNEMENT** - Avis modification PPRi

AMENAGEMENT

9. **AMÉNAGEMENT** - Avis modification n°1 PLUi du Pays de Barr
10. **AMÉNAGEMENT** - Convention ATIP missions 2024-2026

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

11. **CULTURE** – Demande de vacation dans le cadre du Bib'Fescht
12. **VIE ASSOCIATIVE** – Attribution de subventions

HABITAT

13. **HABITAT** - Dossiers subventions dispositif PIG Rénov'Alsace
14. **HABITAT** - Dossiers subventions dispositif Sauvegarde du Patrimoine
15. **HABITAT** - Convention de partenariat pour la mise en œuvre des activités sociales et solidaires de Procivis Alsace sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein
16. **HABITAT** - Convention ADEUS - accompagnement PLHi 2024

Ooo0ooo

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – désignation d'un. e secrétaire de séance

Sur proposition du Président, Mme Françoise BETZ est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de la présente séance.

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Fonctionnement des instances – approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2024

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le projet de procès-verbal de la séance du 21 février 2024.

Point 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission Emploi et Développement Economique

Suite au retrait de Madame KOERIN Aimie en tant que membre de la Commission Emploi et Développement Economie, la municipalité d'ERSTEIN fait la demande d'un remplacement de ladite élue par Monsieur PERRETTI François, conseiller municipal à la ville d'ERSTEIN.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner Monsieur PERRETTI François comme nouveau membre de la commission Emploi et Développement Economique.

Point 3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Conventions de mutualisation des communes - actualisation

Dans le cadre d'une convention de mutualisation, le personnel des communes d'Erstein, Limersheim, Herbsheim, Ichtratzheim, Osthouse, Uttenheim et Schaeffersheim est intégré et géré par les services de la Communauté des Communes.

Aussi, dans ce cadre en date du 21 février 2024, suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, la convention de mutualisation entre la Communauté de Communes et la Ville d'Erstein a été actualisée.

Il convient aujourd'hui également d'actualiser les conventions de mutualisations pour les communes de Limersheim, Herbsheim, Ichtratzheim, Osthouse, Uttenheim et Schaeffersheim.

Dans le cadre d'une réunion des Maires des Communes mutualisées, il a été décidé d'intégrer de nouveaux éléments de facturations à savoir :

- Contribution dans le cadre du nouveau marché d'assurances du personnel, spécifique aux communes citées ci-dessus.

L'assurance prend effet à partir du 1^{er} janvier 2024

- Participation à l'acquisition aux nouveaux logiciels de ressources humaines, aux modules et notamment au module finances ainsi qu'au nouveau logiciel de gestion de temps (INCOVAR). Il est précisé que ce logiciel sera opérationnel courant Juillet
- Participation aux dépenses liées à l'after-work et au cadeau de fin d'année ayant été offert aux agents
- Participation à la contribution à l'Amicale du Personnel

Ces éléments sont calculés en fonction de la masse salariale ou du nombre d'agents.

Il est noté qu'arrivent Valérie VALIAMÉ et Guillaume FORGIARINI.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les conventions de mutualisation des communes telles que transmises en annexe.

Point 3

RESSOURCES HUMAINES – Créations de postes

Les tableaux de créations de postes et d'avancement de grade sont présentés au Conseil Communautaire.

Création de poste dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

| SERVICE | FONCTION | Diplôme | NUMERO DU POSTE | DHS | MOTIF | BUDGET | Date d'effet |
|--|----------|----------------------------------|-----------------|-------|-------------|--------|--------------|
| Direction Familles Enfance Education Sud | Apprenti | BPJEPS mention Animation sociale | ANIM 10 | 35H00 | Recrutement | CCCE | 22 mars 2024 |

Création de poste complémentaire dans le cadre des avancements de grade

| CADRE D'EMPLOI | GRADE | BUDGET | Date d'effet |
|-----------------------|--|--------|----------------------------|
| Adjoint du patrimoine | Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe | CCCE | 1 ^{er} avril 2024 |

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'approuver la création des postes,
- de modifier le tableau des effectifs,
- d'inscrire les crédits nécessaires,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Point 4

FINANCES – BUDGET 2024 – Débat d'orientation budgétaire 2024

Le Président expose que l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les dispositions de l'article L.2312 1 et L.5217-10-4 du CGCT du même code sont applicables à la Communauté de Communes. Cet article prévoit chaque année, dans les 10 semaines précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires.

Le débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de s'exprimer sur la stratégie financière de cette dernière ;
- de prendre connaissance d'informations concernant le personnel.
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et notamment dans le cadre d'investissements pluriannuels.

Ce débat doit s'appuyer sur un rapport présenté à l'assemblée délibérante. L'article L.5217-10-4 modifie le délai dans lequel doit se tenir le débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif. Ainsi, pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel M57 la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget. Le contenu du ROB et les modalités de son élaboration sont fixés par décret et ces dispositions sont applicables aux EPCI regroupant plus de 20 000 habitants (article L.2311-1-2 du CGCT). Ce rapport doit mentionner les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement ainsi que sur la structure de la gestion de la dette. Il donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Lorsque l'EPCI comporte une commune de plus de 10 000 habitants, ce qui est le cas de notre Communauté de Communes, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le rapport, figurant en annexe, est transmis au représentant de l'Etat ainsi qu'aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours qui suit les débats. Il est également mis à la disposition du public qui en est avisé.

Un débat a lieu concernant les chiffres présentés et les projets d'orientation budgétaire.

Le Président précise que pour un certain nombre de coûts il faut également penser aux recettes que génèrent ces engagements : par exemple pour l'actualisation des conventions de mutualisation, il n'y avait avant pas d'assurance maladie ordinaire. Concernant la Petite Enfance, avant le passage en régie des délégataires étaient payés, ce qui générerait aussi un coût. Le passage en régie génère des coûts mais aussi des recettes. Le Président salue l'important travail qu'ont réalisé les équipes en préparation du DOB.

Jean-Pierre ISSENHUTH fait remarquer qu'il faut faire attention en comparant les taux d'imposition 2023 des EPCI pour les taxes directes locales : en effet, tous les EPCI n'ont pas tous les mêmes compétences et ce qui n'est pas pris en charge au niveau des EPCI doit l'être au niveau des communes. Ces chiffres sont donc à prendre avec prudence.

Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas de voter les taux ou le budget aujourd'hui. Il s'agit de choisir une hypothèse entre : 0, 2 ou 4% de hausse du taux de fiscalité.

Denis SCHULTZ pose la question de la pertinence de prévoir la même récurrence sur plusieurs années. Il suggère également d'autres moyens de financements tels que l'augmentation de la participation des parents concernant le périscolaire. Le Président répond qu'il n'est pas possible de trop rentrer dans le détail

dans le cadre du débat de ce soir mais que la question des moyens alternatifs de financements sera étudiée en profondeur en cours de l'année.

Christian FOUGOU appelle à se poser la question de l'impact sur les contribuables. Alain STENGER répond que les contribuables sont la priorité et la raison pour laquelle sont mis en place tous les services à la population, qui doivent être financés. Il serait par exemple possible de plutôt augmenter les tarifs des services périscolaires mais cela risquerait alors de rendre ces services peu accessibles. Il faut également agir avec prudence dans la mesure où il n'est pas possible de prévoir les futures dotations de l'État.

Est notée l'arrivée de Madame Annette WAGNER.

Le Président propose d'adopter l'hypothèse de hausse de 2% de la fiscalité. Cette hypothèse est adoptée par le Conseil.

Même si ce point ne donne pas lieu au vote d'une délibération, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Point 5

ÉCONOMIE ET EMPLOI – Convention ATIP – Inventaire des ZAE

La Communauté de communes du Canton d'Erstein a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 28 juin 2023.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique pour réaliser :

L'INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

correspondant à une durée de 31 demi-journées en mission de base qui sera facturée au vu d'une sollicitation et d'une réalisation effective.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la convention correspondant à la mission d'assistance à l'élaboration du projet de territoire suivante jointe en annexe de la présente délibération :**
pour la réalisation de la convention d'accompagnement technique susmentionnée.
- **Prendre acte du montant de la contribution 2022 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.**

Point 7

ENERGIES – Approbation du PCAET

A l'issue de trois années de travail ponctuées de comités de pilotage, d'ateliers de concertation et de réunions de travail, le projet de PCAET a été provisoirement arrêté au conseil communautaire le 28 juin 2023, puis transmis aux autorités compétentes pour avis et soumis à la consultation du public.



Synthèse consultation publique

- La consultation publique s'est déroulée du **08 janvier 2024 au 08 février 2024**.
- Les moyens de communication suivants ont été utilisés pour avertir le public de la tenue et des modalités de la consultation publique :
 - ✓ **Site internet** : une rubrique contenant les modalités de la consultation publique ainsi que les documents du projet de PCAET a été mise en place sur le site de la CCCE.
 - ✓ **Facebook** : un post Facebook a été réalisé le 08 janvier 2024 pour signifier le début de la consultation publique. Deux posts de rappel ont été réalisés à la moitié et à la fin de la consultation publique. Ces posts ont été relayés par les mairies.
 - ✓ **Article de presse** : un article dans les DNA et dans l'Alsace est paru une quinzaine de jours avant le début de la consultation publique.
 - ✓ **Affichage** : les mairies des 28 communes ainsi que la Maison Intercommunale des Services ont affiché l'affiche de la consultation publique ci-contre.
 - ✓ **Panneaux lumineux** : les communes possédant des panneaux lumineux ont affiché un message pour signifier le début de la consultation publique.

Synthèse de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe), du préfet de région et du président du conseil régional

Les avis des autorités étaient dans l'ensemble positif.

Un article dans les DNA datant du 8 décembre 2023 résume l'évaluation du Plan Climat par l'autorité environnementale et la Région Grand Est.

Synthèse consultation publique

- Le tableau ci-dessous, synthétise les chiffres des contributions reçues lors de la consultation publique :

=> Le dossier final du PCAET contiendra les documents de réponses aux avis des autorités et aux contributions du public

Contenu et approbation du PCAET

L'ensemble des documents du PCAET de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sont :

- Le diagnostic territorial ;
- La synthèse pédagogique du diagnostic territorial ;
- La stratégie territoriale ;
- Le plan d'actions, dispositif de suivi et d'évaluation ;
- L'Evaluation Environnementale Stratégique ;
- La synthèse de la concertation.
- **Mémoire de réponse aux avis des autorités**
- **Mémoire de réponses aux avis du public**

Une fois approuvé le PCAET est mis en œuvre pendant une période de 6 ans.

Il fait l'objet d'un bilan à mi-parcours au bout de 3 ans afin notamment de pouvoir ajuster les objectifs et le plan d'action.

Les documents du PCAET pourront être révisés lors de l'évaluation à mi-parcours (2027)

Le PCAET approuvé sera mis à disposition du public sur la plateforme dédiée de l'ADEME www.territoires-climat.ademe.fr et transmis aux services de l'Etat pour contrôle de légalité.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la version finale du PCAET, en vue de sa mise en œuvre sur une période de 6 ans (2024 à 2030)**

Point 8

ENVIRONNEMENT – Avis modification PPri

Le Plan de Prévention du Risque d'inondation de l'III couvre 26 communes et a été approuvé le 30 janvier 2020.

Le décret n°2011-765 du 28 juin 2011 a instauré une procédure de modification des plans de prévention des risques naturels (PPRN), codifiée aux articles R. 562-10-1 et R 562-10-2 du Code l'environnement. Cette procédure est réservée à des modifications du contenu d'un PPRN qui ne portent pas atteinte à l'économie générale du plan.

La procédure a pour objet la modification mineure du règlement à l'échelle de l'ensemble des 26 communes.

Les motifs :

Postérieurement à l'approbation du Plan de Prévention du Risque inondation, il a été rapporté aux services de l'État que l'obligation de respecter une cote minimale pour le plancher du premier niveau (côte des plus hautes eaux plus une revanche de 30 cm, CPHE+30 cm) peut s'avérer complexe à mettre en œuvre dans le cas des extensions de bâtiments industriels accueillant des processus spécifiques (par exemple, dimension ou charge exceptionnelles). Ainsi, il est proposé d'étendre la dérogation pré-existante pour les activités industrielles aux zones d'autorisation mentionnées au 3.2. Par son caractère exceptionnel et très encadré, cette dérogation devrait permettre de trouver le bon équilibre entre la prévention des risques et le développement économique du territoire.

Modification mineure de règlement

- **Dans les secteurs d'autorisation de construction :**
 - bleu clair (secteur urbanisé en aléa faible à moyen) ;
 - bleu très clair (centre urbain en aléa faible à moyen) ;
 - bleu foncé (aléa fort en centre urbain) ;
 - le secteur spécifique n°3 correspondant à la zone d'activités de Krafft à Erstein.

- **Possibilité de dérogation à la règle constructive CPHE pour le premier niveau de plancher, pour les activités industrielles respectant les critères suivants :**
 - 1) entreprises industrielles déjà installées à la date d'approbation du PPRi ;
 - 2) justification d'un processus de production nécessitant une dérogation (ex : fabrication de pièces de très grandes dimensions ou de très grands tonnages) ;
 - 2) pour des extensions de bâtiments existants.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Point 9

AMÉNAGEMENT – Avis modification n°1 PLUi du Pays de Barr

Le PLUi de Barr a été approuvé le 17 décembre 2019. Il a fait l'objet d'une modification simplifiée n°1 approuvée le 29 mars 2022. En parallèle de la présente modification n°1, une déclaration de projet a également été prescrite le 6 décembre 2022.

La modification n°1 du PLUi respecte les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44.

Objets :

- Modification de points règlementaires pour faciliter l'instruction des dossiers sur 18 communes du Pays de Barr : Andlau, Barr, Bernardville, Blienschwiller, Dambach-la-ville, Eichhoffen, Epfing, Gertwiller, Goxwiller, Heiligenstein, Itterswiller, Le Hohwald, Mittelbergheim, Nothalten, Reichsfeld, Saint-Pierre, Valff, Zellwiller.
- Points généraux : mise en comptabilité avec le SCOT du Piémont des Vosges et autres modifications du règlement écrit pour faciliter l'instruction des dossiers (implantation des dispositifs d'énergies renouvelables, ouvertures de toit, ...).

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

Point 10

AMÉNAGEMENT – Convention ATIP missions 2024-2026

La Communauté de communes du Canton d'Erstein a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30/01/2017.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique 2024-2026 correspondant à une durée de 16 demi-journées en mission de base qui sera facturée au vu d'une sollicitation et d'une réalisation effective.

La mission d'accompagnement technique 2024-2026 intègre :

- Des éléments réalisés en régie par l'ATIP : Parc d'activités des Nations à Benfeld modificatif suppression ZAC.
- Des éléments relevant de l'accompagnement technique en aménagement : Zone d'activités du Gaenshecklen (Rhinau) et Itinéraires cyclables.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la convention correspondant à la mission d'assistance à l'élaboration du projet de territoire jointe en annexe de la présente délibération**
- **Prend acte du montant de la contribution 2022 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.**

Point 11

CULTURE – Demande de vacation dans le cadre du Bib'Fesch

Dans le cadre du Bib'Fesch (fête des bibliothèques du canton d'Erstein) est fait intervenir un auteur n'ayant pas de numéro de SIRET. Pour pouvoir le rémunérer, il faut ainsi passer une vacation.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la vacation d'une demi-journée au nom d'Olivier Muller en date du vendredi 22 mars 2024 pour un montant de 320,57 €.

Point 12

VIE ASSOCIATIVE – Attribution de subventions

2.1. Activités régulières et permanentes

| Communes | Associations | Nbre de Licenciés | Montant |
|-------------|------------------------------------|-------------------|---------------|
| Rhinau | Handball Club | 103 | 650€ |
| Kogenheim | Football Club | 130 | 650€ |
| Matzenheim | Football Club | 147 | 650€ |
| Nordhouse | Danse et Passion | 109 | 650€ |
| Erstein | Equisports | 93 | 600€ |
| Benfeld | AGF | 95 | 600€ |
| Witternheim | Cercle Sportif Saint Sébastien | 78 | 600€ |
| Hindisheim | Cercle Saint Etienne | 171 | 650€ |
| Huttenheim | Cercle Sportif et Culturel Adelpia | 15 | 150€ |
| Erstein | Basket Club | 135 | 650€ |
| Benfeld | Krav' maga Centre Alsace | 69 | 550€ |
| | | | 6.400€ |

La commission s'est prononcée favorablement sur la validation des demandes de subventions liées à l'aide aux activités régulières et permanentes

2.2. Soutien à la location de chapiteaux

Cercle St Etienne d'Hindisheim
Location d'un chapiteau de 900m²
Montant total : 600,00 €

La commission s'est prononcée sur la validation de la demande de subventions liées à la location de chapiteau.

2.3. Aide à l'équipement

Association Sportive de Diebolsheim
Panneau rigide + poteaux pare ballon – Pharmacie jeune
Marqueur délimitation terrain – 7 arroseurs pour système
et divers matériels pédagogiques
Montant total : 3 328,97 €
Proposition de subvention : 499,30 €

Entente Musicale Nordhouse
Achat flute traversière
Montant total : 629,00 €
Proposition de subvention : 94,35 €

Cercle St Etienne d'Hindisheim

Transformation de 2 terrains de tennis extérieurs en gazon synthétique

Montant total : 52 485,00 €

Proposition de subvention : 1 500,00 €

Association Scrabble d'Erstein

Achat de matériel pour jouer au Scrabble

Montant total : 447,00 €

Proposition de subvention : 67,05 €

Société Gymnastique Erstein

Achat matériel pédagogique gym douce pour Séniors

Montant total : 999,27 €

Proposition de subvention : 149,89 €

SGE section Vollet Erstein

Matériels Volley pour compétition

Montant total : 755,57 €

Proposition de subvention : 113,34 €

La commission s'est prononcée de la validation des demandes de subventions liées à l'aide à l'équipement.

2.4. Soutien à l'investissement

Terrains de tennis couvert Hipsheim (Développement Durable)

Remplacement de l'éclairage en LED

Montant total : 9 832,74 €

Proposition de subvention : 1474,91 €

Remplacement des radiateurs club house

Montant total : 6 544,80 €

Proposition de subvention : 981,72 €

Foyer d'Hindisheim

Remplacement de l'éclairage en LED

Montant total : 1 675,46 €

Proposition de subvention : 251,32 €

AS.Diebolsheim (Développement Durable)

Remplacement de l'éclairage en LED (club house / terrain)

Montant total : 3 101,51 €

Proposition de subvention : 456,26 €

2.4. Soutien à l'investissement

Confédération St Martin (Développement Durable)

Remplacement de l'éclairage en LED + Chauffage (fuel / Elec.)

Montant total : 11 831,34 €

Proposition de subvention : 1 774,70 €

Commune de Benfeld: Association Boule au But (Développement Durable)

Remplacement de l'éclairage en LED des terrains

Montant total : 7 134,00 €

Proposition de subvention : 1 070,10 €

Commune de Benfeld: Tennis Club (Développement Durable)

Remplacement de l'éclairage en LED des terrains de padel

Montant total : 8 400,00 €

Proposition de subvention : 1 260,00 €

La commission s'est prononcée de la validation des demandes de subventions liées à l'investissement dans le cadre du développement durable.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les demandes de subvention.

Point 13

HABITAT – Dossiers subventions dispositif Rénov'Alsace

RAPPEL :

Le « Fonds Alsace Rénov' » porté par la Collectivité européenne d'Alsace a pour but d'amplifier la rénovation énergétique des logements et s'applique pour les dossiers déposés à compter du 1^{er} janvier 2022. Le « Fonds Alsace Rénov' » vient se substituer au dispositif d'aide volontariste adoptés par le Conseil départemental du Bas-Rhin. Il s'agit d'un fonds de soutien de 10 M€ pour les opérations de rénovation énergétique du parc privé.

Dans ce contexte et pour répondre aux objectifs suivants :

- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- la lutte contre la précarité énergétique
- le maintien à domicile
- la production de logements de qualité à loyer maîtrisé
- l'amélioration du cadre de vie
- l'accompagnement des propriétaires modestes

La Collectivité européenne d'Alsace, PROCIVIS Alsace et la Communauté de Communes du Canton de Erstein, ont décidé de mettre en œuvre le Fonds Alsace Rénov' pour l'habitat privé sur le territoire intercommunal à compter du 01/01/2023 et jusqu'au 31/12/2023.

RAPPEL :

La Communauté de Communes du Canton de Erstein s'est engagée à **abonder les aides de l'ANAH pour les propriétaires occupants** modestes et très modestes dans les conditions suivantes (*En fonction des plafonds de ressources fixés annuellement par l'Anah*) :

| Type de projet | Plafond HT des travaux subventionnables par l'Anah | Taux de subvention de l'Anah | | Taux de subvention de la CeA | Taux de subvention de la CC du Canton de Erstein |
|--|--|--------------------------------------|---------------------------------|--|--|
| | | Ménages aux ressources très modestes | Ménages aux ressources modestes | Ménages aux ressources modestes et très modestes | Ménages aux ressources modestes et très modestes (1) |
| Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne (occupé) | 50 000 € | 50% | 50% | 16% (max. 8 000 €) | 5 % |
| Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé (vacant) | 50 000 € | 50% | 50% | 7% (max. 2 500 €) | 5% |
| Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat | 20 000 € | 50% | 50% | 16% (max. 3 200 €) | 5% |
| Travaux de sortie de précarité énergétique (gain énergétique d'au moins 35%) | 35 000 € | 60% | 45% | 7% (max. 2 000 €) | 5% |

- (1) L'enveloppe annuelle 2023 de la CCCE pour les 2 dispositifs « Habitat » sur le territoire : Fonds Alsace Rénov et Dispositif de sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial, est de 150 000 €, répartis au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers.

Dossier 1 : Maison sise 14 rue de la Forêt 67230 ROSSFELD
Propriétaire : Mme Simone FUCHS (14 rue de la Forêt 67230 ROSSFELD)

Travaux : PAC Eau/Eau + ECS + Menuiseries extérieures

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 52.049,34 €

Montant subventionné Anah : 35.000,- €

Montant de la subvention Anah : 17.500,- € (taux appliqué : 50 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500,- €

Montant subventionné CEA : 28.575,- €

Montant attribué par la CEA : 2.000,25 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.750,- € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de verser une subvention de 1.750,- € à Mme Simone FUCHS sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.**

Dossier 2 : Maison sise 4 rue des Perdrix 67860 RHINAU
Propriétaire : M. Sébastien GUANTER (4 rue des Perdrix 67860 RHINAU)

Travaux : PAC Air/Eau + ECS

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 21.629,- €

Montant subventionné Anah : 21.629,- €

Montant de la subvention Anah : 10.814,50 € (taux appliqué : 50 %)

Montant subventionné CEA : 21.629,- €

Montant attribué par la CEA : 1.514,03 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.081,- € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de verser une subvention de 1.081,- € à M. Sébastien GUANTER sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.**

Dossier 3 : Maison sise 21 rue d'Erstein 67150 OSTHOUSE
Propriétaire : M. Damien JAEGER (6 rue de Lorraine 67120 MOLSHEIM)

Travaux : Isolation extérieure murs + isolation des combles + isolation plancher bas + menuiseries extérieures + poêle

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 78.202,74 €

Montant subventionné Anah : 35.000,- €

Montant de la subvention Anah : 22.750,- € (taux appliqué : 65 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500,- €

Montant subventionné CEA : 28.575,- €

Montant attribué par la CEA : 2.000,25 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.750,- € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **de verser une subvention de 1.750,- € à M. Damien JAEGER sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.**

Dossier 4 : Maison sise 1 rue Notre Dame (Hameau NEUNKIRCH) 67860 FRIESENHEIM
Propriétaire : M. Pierre LOUIS (1 rue Notre Dame (Hameau NEUNKIRCH) 67860 FRIESENHEIM)

Travaux : Isolation extérieure murs + isolation des combles + VMC

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 49.155,09 €

Montant subventionné Anah : 35.000,- €

Montant de la subvention Anah : 17.500,- € (taux appliqué : 50 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500, - €

Montant subventionné CEA : 28.571, - €

Montant attribué par la CEA : 1.999,97 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.750, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.750,- € à M. Pierre LOUIS sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 5 : Maison sise 25 rue du Printemps 67150 NORDHOUSE
Propriétaire : Mme Julienne WARTH (25 rue du Printemps 67150 NORDHOUSE)

Travaux : Isolation des combles + menuiseries extérieures + PAC Eau/Eau

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 72.265,35 €

Montant subventionné Anah : 35.000,- €

Montant de la subvention Anah : 22.750,- € (taux appliqué : 65 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500, - €

Montant subventionné CEA : 28.575, - €

Montant attribué par la CEA : 2.000,25 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.750, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.750,- € à Mme Julienne WARTH sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 6 : Maison sise 15 rue de la Dordogne 67150 ERSTEIN
Propriétaire : M. Ahmet UGURLU (30 rue des Roseaux 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN)

Travaux : PAC Air/Eau + ECS + Isolation des rampants

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 38.995,- €

Montant subventionné Anah : 35.000,- €

Montant de la subvention Anah : 17.500,- € (taux appliqué : 50 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500, - €

Montant subventionné CEA : 28.575, - €

Montant attribué par la CEA : 2.000,25 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.750, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.750,- € à M. Ahmet UGURLU sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 7 : Maison sise 4 rue de Bindernheim 67230 WITTERNHEIM
Propriétaire : Mme Mariecke DEFFARGE (4 rue de Bindernheim 67230 WITTERNHEIM)

Travaux : Isolation extérieure murs + ballon thermodynamique

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 22.462,28 €

Montant subventionné Anah : 35.000,- €

Montant de la subvention Anah : 13.477,37 € (taux appliqué : 60 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500, - €

Montant subventionné CEA : 22.462,28 €

Montant attribué par la CEA : 1.572,36 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.123, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.123,- € à Mme Mariecke DEFFARGE sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 8 : Maison sise 10 rue de la Bourgogne 67150 ERSTEIN
Propriétaire : M. et Mme Marc TRESY (10 rue de la Bourgogne 67150 ERSTEIN)

Travaux : Isolation extérieure murs + Isolation des combles + fenêtres de toit

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 74.243,37 €

Montant subventionné Anah : 35.000,- €

Montant de la subvention Anah : 17.500,- € (taux appliqué : 50 %)

Montant subventionné CEA : 28.575,- €

Montant attribué par la CEA : 2.000,25 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.750, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.750,- € à M. et Mme Marc TRESY sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 9 : Maison sise 17 rue de la Dordogne 67150 ERSTEIN
Propriétaire : M. Huseyin BACAKSIZ (10 rue des Roseaux 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN)

Travaux : PAC Air/Eau + ECS + Isolation des rampants

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 38.995,- €

Montant subventionné Anah : 35.000,- €

Montant de la subvention Anah : 22.750,- € (taux appliqué : 65 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500,- €

Montant subventionné CEA : 28.575,- €

Montant attribué par la CEA : 2.000,25 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.750,- € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.750,- € à M. Huseyin BACAKSIZ sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 10 : Maison sise 3 allée des Tilleuls 67230 SAND
Propriétaire : Mme Fabienne TUSSING (3 allée des Tilleuls 67230 SAND)

Travaux : PAC Air/Eau + ECS + Fenêtres

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 21.030,02 €

Montant subventionné Anah : 21.030,02 €

Montant de la subvention Anah : 13.669,51 € (taux appliqué : 65 %)

Montant subventionné CEA : 21.030,02 €

Montant attribué par la CEA : 1.472,10 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.052,- € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.052,- € à Mme Fabienne TUSSING sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 11 : Maison sise 3 rue du Château d'Eau 67230 OBENHEIM
Propriétaire : Mme Eva WOEHREL (3 rue du Château d'Eau 67230 OBENHEIM)

Travaux : PAC Air/Eau + ECS + Isolation extérieure murs + Fenêtres de toit

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 29.548,79 €

Montant subventionné Anah : 29.548,79 €

Montant de la subvention Anah : 19.206,71 € (taux appliqué : 65 %)

Montant subventionné CEA : 28.575,- €

Montant attribué par la CEA : 2.000,25 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.477,- € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.477,- € à Mme Eva WOEHREL sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA

Dossier 12 : Maison sise 8 rue de Lorraine 67230 GERSTHEIM
Propriétaire : Mme Fanny HUART (2c rue des Primevères à KRAFFT 67150 ERSTEIN)

Travaux : Isolation extérieure murs + menuiseries extérieures + PAC Air/Eau

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 55.873,74 €

Montant subventionné Anah : 35.000,- €

Montant de la subvention Anah : 12.250,- € (taux appliqué : 35 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500, - €

Montant subventionné CEA : 28.575,- €

Montant attribué par la CEA : 2.000,25 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.750, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.750,- € à Mme Fanny HUART sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Dossier 13 : Maison sise 11b rue Eugène Dischert 67230 BENFELD
Propriétaire : Mme Isa AYDIN (10B rue Eugène Dischert 67230 BENFELD)

Travaux : Isolation extérieure murs + PAC Air/Eau + ECS

Type d'intervention : Travaux de sortie de précarité énergétique

Montant de la dépense subventionnable : 44.695,- €

Montant subventionné Anah : 35.000,- €

Montant de la subvention Anah : 21.000,- € (taux appliqué : 60 %)

Prime sortie de passoire thermique : 1.500, - €

Montant subventionné CEA : 28.575,- €

Montant attribué par la CEA : 2.000,25 € (taux appliqué : 7 %)

Montant subvention CCCE : 1.750, - € (taux appliqué : 5 %)

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 1.750,- € à Mme Isa AYDIN sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

Point 14

HABITAT – Dossiers subventions dispositif Sauvegarde du Patrimoine

Pour mémoire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a signé en 2019 une convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace (C.E.A.) pour la mise en œuvre du dispositif de sauvegarde et valorisation du patrimoine sur le territoire de la Communauté de Communes.

Ce dispositif d'aide est destiné aux propriétaires privés, aux bailleurs, aux communes, aux EPCI et aux associations dans le cadre de la réhabilitation de leur bâti. Cette prise en charge financière et technique est coordonnée entre la CEA, le CAUE et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le taux de participation financière est de 32,67 % de la subvention de la CEA, soit 3 266,67 euros sur une subvention maximale du département de 10 000,- euros par logement.

Dossier 1 : Maison sise 1 rue Weiss 67860 BOOFZHEIM

Propriétaire : M. Mickael RAPP (1 rue Weiss à BOOFZHEIM)

Rénovation d'une maison de 1701 : Réfection de la charpente et notamment pignons sur rue + escalier bois, remplacement des menuiseries bois, réfection des enduits maçonnés et de l'étanchéité (1 logement)

Montant de la dépense subventionnable : 96.662,07 €

Montant attribué par la CEA : 10.000,- €

Montant subvention CCCE (32,67% de la CEA) : 3.267,- €

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 3.267,- euros à M. Mickael RAPP sur présentation du dossier et des pièces transmises par la CEA.

| 2023-2024 : RECAPITULATIF SUBVENTIONS SAUVEGARDE DU PATRIMOINE & RÉNOV HABITAT | | | | | |
|--|-------------|-------------------|------------|-------------------------|--------------------|
| NOM - PRENOM | COMMUNE | DELIBERATION CCCE | | MONTANT SUBVENTION CCCE | |
| DISPOSITIF SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : | | | | | |
| Dossiers délibérés le 28/06/2023 | | 28/06/2023 | 2023 - 086 | 9 729,11 € | |
| Dossiers délibérés le 29/11/2023 | | 29/11/2023 | 2023 - 151 | 31 240,68 € | |
| Dossiers délibérés le 13/12/2023 | | 13/12/2023 | 2023 - 176 | 513,57 € | |
| Dossiers délibérés le 21/02/2024 | | 21/02/2024 | 2024 - 032 | 5 286,98 € | |
| RAPP Mickael | BOOFZHEIM | 20/03/2024 | | 3 267,00 € | |
| | | | | TOTAL (1) | 50 037,34 € |
| DISPOSITIF RENOV HABITAT : | | | | | |
| Dossiers délibérés le 27/09/2023 | | 27/09/2023 | 2023 - 107 | 10 727,00 € | |
| Dossiers délibérés le 29/11/2023 | | 29/11/2023 | 2023 - 152 | 16 266,00 € | |
| Dossiers délibérés le 13/12/2023 | | 13/12/2023 | 2023 - 177 | 5 944,00 € | |
| Dossiers délibérés le 21/02/2024 | | 21/02/2024 | 2024 - 031 | 2 500,00 € | |
| FUCHS Simone | ROSSFELD | 20/03/2024 | | 1 750,00 € | |
| GUANTER Sébastien | RHINAU | 20/03/2024 | | 1 081,00 € | |
| JAEGER Damien | OSTHOUSE | 20/03/2024 | | 1 750,00 € | |
| LOUIS Pierre | FRIESENHEIM | 20/03/2024 | | 1 750,00 € | |
| WARTH Julienne | NORDHOUSE | 20/03/2024 | | 1 750,00 € | |
| UGURLU Ahmet | ERSTEIN | 20/03/2024 | | 1 750,00 € | |
| DEFFARGE Mariecke | WITTERNHEIM | 20/03/2024 | | 1 123,00 € | |
| TRESY Marc | ERSTEIN | 20/03/2024 | | 1 750,00 € | |
| BACAKSIZ Huseyin | ERSTEIN | 20/03/2024 | | 1 750,00 € | |
| TUSSING Fabienne | SAND | 20/03/2024 | | 1 052,00 € | |
| WOEHREL Eva | OBEINHEIM | 20/03/2024 | | 1 477,00 € | |
| HUART Fanny | GERSTHEIM | 20/03/2024 | | 1 750,00 € | |
| AYDIN Isa | BENFELD | 20/03/2024 | | 1 750,00 € | |
| | | | | TOTAL (2) | 55 920,00 € |
| | | | | TOTAL (1 + 2) | 82 207,34 € |

Point 15

HABITAT – Convention de partenariat pour la mise en œuvre des activités sociales et solidaires de Procivis Alsace sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

La convention a pour objet de définir les termes du partenariat entre PROCIVIS Alsace, AMELOGIS la Collectivité européenne d'Alsace et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Elle trouve ses orientations dans la convention signée entre l'Etat et PROCIVIS UES-AP. Elle vise les interventions sur toutes les communes de la collectivité.

Elle a pour objet :

- Les modalités précises de mise en œuvre des avances de subventions publiques et des prêts consentis aux particuliers ou aux syndicats de copropriétés situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,
- Les modalités de collaboration prévues pour que PROCIVIS Alsace soit un acteur impliqué et un facilitateur dans la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre PROCIVIS Alsace, AMELOGIS et la Collectivité européenne d'Alsace, délégataire de compétences des aides à la pierre de l'Etat et de l'Agence Nationale de l'Habitat sur le territoire alsacien hors Eurométropole de Strasbourg et hors Mulhouse Alsace Agglomération. Elle décline localement cette convention pour mettre en place une collaboration efficace entre les signataires de la convention.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein, la Collectivité européenne d'Alsace, AMELOGIS et PROCIVIS Alsace arrêtent leur collaboration autour des axes de travail suivant :

- Le développement de projets de logements abordables
- La réhabilitation énergétique du parc privé
- La lutte contre les logements vacants et dégradés
- La réponse au vieillissement de la population
- L'hébergement des personnes en difficulté

La mise en œuvre de la présente convention nécessite une adhésion préalable de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein au sociétariat de PROCIS Alsace. Ainsi, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein devra s'acquitter de 250 parts, pour un montant de 4 000 €.

Étant précisé que Denis SCHULTZ ne participe pas au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'approuver la convention de partenariat pour la mise en œuvre des activités sociales et solidaires de Procivis Alsace sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,**
- **d'approuver l'adhésion au sociétariat de PROCIS Alsace à hauteur de 4 000€,**
- **d'autoriser le Président à signer cette convention financière ainsi que tout document nécessaire à l'application de cette décision.**

Point 16

HABITAT – Convention ADEUS – accompagnement PLHi 2024

L'ADEUS va accompagner en 2024 la Communauté de Communes, membre de l'Agence, dans la stratégie intercommunale d'attributions de logements sociaux et dans la réalisation de son observatoire de l'habitat et du foncier. Ces travaux feront l'objet de la signature d'une convention et seront inscrits dans le programme de travail partenarial annuel de l'ADEUS.

Le montant de la subvention spécifique de la Communauté de Communes à l'ADEUS pour cette prestation s'élève à 30 000 €.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'approuver l'accompagnement de la CCCE par l'ADEUS sur l'observatoire de l'habitat et du foncier, ainsi que dans la stratégie intercommunale d'attributions de logements sociaux,**
- **d'approuver la convention financière avec l'ADEUS,**
- **d'autoriser le Président à signer cette convention financière ainsi que tout document nécessaire à l'application de cette décision.**

Divers

L'inauguration de la STEP de HERBSHEIM aura lieu ce vendredi 22 mars à 14h00. Diverses animations auront également lieu durant ce week-end.

- Prochaines Assemblées :

Prochain Bureau le 27 mars

Prochain Conseil le 10 avril

Aucune prise de parole n'étant sollicitée, la séance est close à 21h09.

La Secrétaire de séance,



Françoise BETZ

Le Président de séance,



Stéphane SCHAAL